

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 10/04/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14; Exclus : 0  
Excusé : 1

Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- N ANGENIEUX - S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE**Ont donné pouvoir** : JJ STOECKLIN à S CHAPON**Excusé** : P COLMACHE

RIGOLLIER Hélène a été nommée secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

**2 – Désignation du secrétaire de Séance**

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Hélène RIGOLLIER pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En mairie, le 10/04/2024

Yves COLOMB, Maire,

Hélène RIGOLLIER, Secrétaire

